

POST-BREXIT

NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'EXPORTATION (UE) ET D'IMPORTATION (ROYAUME-UNI) DE MARCHANDISES ET NOUVEAUX MARQUAGES DE CONFORMITÉ POUR LES PRODUITS VENDUS AU ROYAUME-UNI À PARTIR DU 01.01.2023

23.06.2022

09:00-10:30

- Sortie des marchandises de la France vers le Royaume-Uni
- Conditions d'entrée de base au Royaume-Uni - entreprise de transport
- Conditions d'entrée de base au Royaume-Uni - conducteur
- Préparation à l'exportation hors de l'Union - Arrivée à la frontière de l'Union
- Préparation à l'importation au Royaume-Uni
- Mesures à prendre par le transporteur avant l'arrivée au point de sortie de l'UE
- Processus d'exportation en France / Processus d'importation au Royaume-Uni
- Nouveau marquage de conformité pour les marchandises au Royaume-Uni à partir du 1.1.2023 - UKCA
- Nouveau marquage de conformité sur les marchandises en Irlande du Nord à partir du 1.1.2023 - UKNI

Intervenant



JUDr. Rastislav Vysocký, LL.M.

Langue: slovaque